



Informations Municipales n°5

Mairie de Boulange

Boulangeoises, Boulangeois



Vaccination contre le COVID-19 : pour les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes atteintes de pathologies à haut risque, **plusieurs dispositifs de prise de rendez-vous sont mis en place depuis le vendredi 15 janvier 2021.**

Toute personne éligible à la vaccination est incitée à prendre rendez-vous.

- ▶ Directement par téléphone, les centres les plus proches de Boulange sont les suivants :



Centre de vaccination de Thionville - Salle polyvalente à l'entrée de l'hôpital 3 Rue du Friscaty, 57100 Thionville - [03 87 34 53 45](tel:0387345345)



Centre de vaccination - HIA LEGOUEST - Maison Médicale de garde CPTS METZ Rue des Frères Lacretelle, 57070 Metz - [03 87 34 53 45](tel:0387345345)

- ▶ Sur le site internet www.sante.fr: vous y serez dirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez vous, qui vous permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre.
- ▶ En contactant le numéro vert national 0800 009 110 (ouvert tous les jours de 6 h à 22h) pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche de chez soi ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

N'hésitez pas à vous faire accompagner dans cette démarche par vos enfants, petits-enfants, proches ou aidants. Même si les centres d'appel sont saturés, retentez à des horaires différents pour joindre un standardiste disponible. (Sachant que les RV se présenteront en fonction de la disponibilité des vaccins.)



Apprentissage du français : le CCAS de la commune propose quelques cours d'apprentissage de la langue française aux Boulangeois ne parlant pas français. Merci aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie.



Restos du cœur : une collecte pour les restos du cœur aura lieu la semaine du **1^{er} au 6 février**. Les dons de produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien pourront être déposés en mairie jusqu'au samedi à 12h. Nous vous remercions pour votre générosité en ces temps difficiles.



ATTENTION, compte tenu des problèmes rencontrés par les réseaux d'assainissement du secteur et en particulier sur la commune de Boulange, toute demande de permis de construire doit être accompagnée d'une étude de conformité et d'une proposition de réalisation d'un assainissement individuel.

Ces coûts varient de 10 000 € à 15 000 €, à la charge du demandeur en fonction de la surface habitable. Si ces pièces ne sont pas fournies, le permis de construire ne sera pas délivré.

Vous pouvez traiter avec les sociétés que vous souhaitez, mais afin de faciliter vos démarches, la Mairie a consulté plusieurs sociétés, a retenu la plus intéressante dans chaque phase, et peut vous mettre en relation avec celles-ci.



Assainissement : il est de notre devoir de vous faire un topo sur les problèmes d'assainissement. Aucun permis de construire ne pourra être délivré pour un raccordement à l'assainissement collectif sur toutes les communes à partir d'Aumetz jusqu'à la Vallée de la Fensch. De gros travaux doivent être entrepris à hauteur de 22 M€ pour le SEAFF, de 457 000 € pour Boulange et 1 115 000 € pour le SIVOM du Canton de

Fontoy. Les normes européennes de pollution ont été dépassées en raison des infiltrations des eaux boueuses dans le sol. Les eaux qui arrivent à la station de Florange sont beaucoup trop claires. Cela fait 5 ans que le SEAFF a eu connaissance de certains travaux à engager et n'est pas intervenu. Le couperet est tombé avec cet arrêté d'état d'interdiction de raccordement au réseau public et un schéma directeur des travaux à entreprendre. Ces travaux vont forcément engendrer une augmentation du prix de l'eau et des taxes d'assainissement. En ce qui concerne Boulange, nous allons engager dès cette année une phase de 110 000 € de travaux dans l'attente que la compétence assainissement soit transférée à la CCPHA, comme l'exige la loi. Les autres communautés de communes ont déjà pris cette compétence. Dès lors que cette compétence sera transférée, la commune de Boulange n'aura plus la maîtrise sur les taux des taxes d'assainissement et les travaux seront réalisés par la communauté des communes du pays haut Val d'Alzette. En attendant, toutes les demandes de permis de construire déposées sur ces communes devront comprendre un ANC (Assainissement non collectif : « fosse septique »).



Pass déchetterie : Ceux qui n'ont pas retiré leur Pass déchetterie aux permanences tenues par la CCPHVA en mairie devront le retirer à la déchetterie. Nous rappelons que ce Pass permet 18 passages à l'année sur le site.

la fibre

La fibre : L'ensemble du chantier fibre du NRO d'Aumetz (qui comprend Boulange) est en passe d'être réceptionné et validé.

La commercialisation sera donc ouverte dans la 2^{ème} quinzaine de février.

Moselle Fibre et Moselle Numérique vont adresser un courrier à chacun des foyers des deux communes.

Certains ont déjà leur boîtier dans la maison et sont pré-raccordés mais devront tout de même faire appel à leur opérateur.

Pour les autres ce sera l'opérateur qui s'occupera du pré-raccordement et du raccordement. A savoir qu'Orange a le monopole pour l'instant, les abonnés chez d'autres opérateurs devront patienter.



Grippe aviaire : dans le cadre de l'épidémie actuelle de grippe aviaire, le préfet nous rappelle qu'il y a lieu de recenser tous les propriétaires d'oiseaux et volailles, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux ».

Ce recensement est obligatoire (arrêté du 24 février 2006, toujours en vigueur aujourd'hui). Les maires doivent tenir à disposition des préfets « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ».

Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (de basse-cour) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur.

Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa ([15472*02](#)) à télécharger sur le site de la commune www.boulange.fr et à envoyer ou déposer en mairie.